

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 5 février 2018 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
Mme Christiane Cyr – Conseillère
Mme Julie Paiement – Conseillère
M. Jacques Rodgers – Conseiller
M. Gilles Richard - Conseiller
Mme Audrey Robitaille - Conseillère
M. Éric Bélanger – Conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (10) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 – Ouverture de la rencontre

000-01 Ouverture de la séance ordinaire
000-02 Adoption de l'ordre du jour
000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

110 Conseil et personnel municipaux

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
110-02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018
110-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 – Budget
110-04 Rémunération des élus

130 Gestion financière et administrative

- 130-01** Présentation et adoption des comptes payés pour janvier 2018
- 130-02** Présentation et adoption des comptes dus pour janvier 2018
- 130-03** Présentation et adoption des salaires payés pour janvier 2018
- 130-04** Demande de soumissions sur invitation
- Vérification externe
- 130-05** Inscription au congrès ADMQ
- 130-06** Adoption du règlement relatif au remplacement du Code d'éthique et déontologie des élus
- 130-07** Adhésion à Tourisme Outaouais pour 2018
- 130-08** Installation de prises électriques
- 130-09** Offre du journal La Gatineau

200 – Sécurité publique

- 200-01** Formation de pompiers

300 – Transport

- 300-01** Mandat à l'UMQ pour achat de calcium
- 300-02** Réparation de la rétrocaveuse
- 300-03** Rapport d'ouverture des soumissions – Camions 10 roues
- 300-04** Repères de piquetage – Coin 117 et chemin Bourque
- 300-05** Entente révisée
- 300-06** Demande de Maureen Reid

400 – Hygiène du milieu et environnement

- 400-01** Étude de faisabilité pour un appel d'offres regroupé

500 – Santé et bien-être

600 – Aménagement, urbanisme, règlement local et développement

- 600-01** Demande de délai au MAMOT
- 600-02** Modification au règlement # 141105-176
- 600-03** Demande de Linda Lacelle

700 – Loisirs, culture et éducation

- 700-01** Nomination d'une personne responsable – Réseau biblio Outaouais

800 – Correspondance

900 – Varia

1000 – Période de questions et parole au public

1100 – Levée de la séance



O-050218-438 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, **Christiane Cyr**, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec quatre points reportés.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-439 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-440 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-441 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 – Budget

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 – budget, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-442 Rémunération des élus

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par la conseillère Julie Paiement lors de la séance du 15 janvier 2018;

ATTENDU QU'une dispense de lecture a été déposée à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le règlement # 040814-262 dictant la rémunération des élus, soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-443 Présentation et adoption des comptes à payés pour janvier 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes à payés pour le mois de janvier 2018 au montant de 28 238.87 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-444 Présentation et adoption des comptes dus pour janvier 2018

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que les comptes dus pour le mois de janvier 2018 au montant de 37 080.38 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-445 Présentation et adoption des salaires payés pour janvier 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés pour le mois de janvier 2018 au montant de 50 726.85 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-446 Vérificateur externe

ATTENDU QUE le conseil désire s'informer des honoraires d'un vérificateur externe pour les années 2018-2019 et 2020;

ATTENDU QUE le conseil désire s'informer auprès de d'autres firmes que la firme actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser la direction générale d'envoyer des demandes sur invitation aux quatre (4) firmes suivantes, à savoir :

- Langevin-Grondin CPA inc – Maniwaki
- Monique L. Fortin CPA inc – Maniwaki
- Vincent David Robidoux CPA inc – Mont-Laurier
- Rochon Dumoulin CA – Mont-Laurier

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-447 Congrès de l'ADMQ

ATTENDU QUE la participation de la direction générale au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) fait partie du contrat actuel à l'item 17;

ATTENDU QUE le conseil a donné son accord lors d'un comité de travail le 8 janvier dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'autoriser le directeur général par intérim à assister au congrès de l'ADMQ à Québec les 13-14 et 15 juin 2018 ;

Il est entendu que les frais d'inscription, de déplacement, de subsistance et d'hébergement sont à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-448 Adoption du règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus

ATTENDU QUE la loi oblige toute municipalité, suite à l'élection du 5 novembre 2017, à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les élus ont tous reçu une copie du code en vigueur lors de la rencontre du 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE la loi oblige l'adoption avant le 1^{er} mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'adopter le Code d'éthique et de déontologie des élus, tel que déposé.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-449 Adhésion 2018 – Tourisme Outaouais

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser l'adhésion 2018 à Tourisme Outaouais au montant de 966.94\$ taxes incluses.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point 130-08 est reporté à la séance du 5 mars 2018.

O-050218-450 Offre du journal La Gatineau

CONSIDÉRANT QUE, le journal La Gatineau a fait parvenir une offre de publicité pour onze (11) occasions accompagnées de rabais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de refuser l'offre du journal La Gatineau.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-451 Formation de pompier

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers de services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les

compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVG en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-050218-452 Mandat à l'union des municipalités du Québec

Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal ;

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Proposé par : **Gilles Richard**

Et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la et les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-453 Réparation du chargeur sur roue

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de réparer le chargeur sur roue au montant de 18 606.35\$ plus les taxes applicables.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le point 303-03 est reporté à la séance ordinaire du 5 mars 2018.

O-050218-454 Repères de piquetage

ATTENDU QUE le conseil désire faire enlever les roches sur le terrain de la municipalité au coin du chemin Bourque et de la Route 117 ;

ATTENDU QU'il est très important de connaître l'emplacement exact dudit terrain ;

ATTENDU QUE ce terrain a été arpenté mais non borné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'accepter l'offre au montant de 900.00\$ plus les taxes de la firme AGBR.SAT.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Acceptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point 300-05 est reporté à la séance du 5 mars 2018.

O-050218-455 Demande au MTQ – Installation de panneaux

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu de répondre favorablement à la demande de madame Maureen Reid et de demander au MTQ l'installation de panneaux nécessaires à la sécurité des enfants sur la route 105.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**O-050218-456 Étude de faisabilité pour un Appel d'offres regroupé
Service de cueillette et de transport des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité qui n'a pas son service de collecte et de Transport en régie doit faire un appel d'offres pour ce service afin que les matières résiduelles soient ramassées et transportées ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Déléage, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Aumond démontrent un intérêt à faire un appel d'offres regroupé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous démontre aussi un intérêt pour un tel appel d'offres regroupé afin de vérifier les économies potentielles sur le volume des matières résiduelles à ramasser et transporter ;

CONSIDÉRANT QUE dans un éventuel appel d'offres regroupé, la municipalité de Grand-Remous désire inclure les pourvoiries de son

territoire aux mêmes services et politiques que les autres citoyens et les autres commerces ;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG par l'entremise de Madame Kimberley Mason a déjà émis le souhait d'accompagner les quatre municipalités intéressées désirant un appel d'offres regroupé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les Entreprises Québec » désire réaliser un projet de démonstration des bénéfices associés aux appels d'offres regroupés ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de déposer ce projet dans le cadre du programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de participer au projet d'appel d'offres regroupé pour la cueillette et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, Délégé et Aumond.

Il est également résolu que la MRCVG soit porteuse du projet.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-457 Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a modifié le règlement No. 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation forestier par l'affectation industrielle dans la municipalité de Grand-Remous ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la LAU, il y a un délai de six mois suite à l'entrée en vigueur le ou vers le 14 novembre 2016 du règlement 2016-281-1 pour adopter les règlements de concordances requis afin de s'y conformer ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit modifier son plan d'urbanisme avant de modifier sa réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les délais nécessaires pour modifier le plan d'urbanisme et des règlements et le fait que la municipalité doit reprendre le processus ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance adopté par la municipalité a été abrogé et que le délai est dépassé ;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Grand-Remous demande au Ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du territoire de lui accorder un délai supplémentaire de six mois pour pouvoir apporter une modification à son plan d'urbanisme et les règlements de concordance qui s'y rattache.

Il est proposé par **Jacques Rodgers**

QUE la municipalité de Grand-Remous demande au Ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du territoire de lui accorder un délai supplémentaire de six mois pour pouvoir apporter une modification à son plan d'urbanisme et les règlements de concordance qui s'y rattache.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050218-458 Modification au règlement # 141105-176

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 15 janvier 2018 par la conseillère Audrey Robitaille ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture a été demandé à la même occasion ;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos que cette modification sera plus équitable pour les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'apporter les modifications suivantes qui seront appliquées pour l'exercice financier 2018, à savoir :

- Modification à l'article 2 A et B du règlement # 141105-176 afin de se lire comme suit :

- Article 2 A et B ancien terme « par unité de logement »

Nouveau terme « par fosse vidangée »

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE DE PROCÈS-VERBAL

Le point 600-03 est reporté à la séance du 8 mars 2018

O-050218-459 Nomination d'une représentante au Réseau Biblio Outaouais

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que la conseillère **Audrey Robitaille** soit nommée représentante de la municipalité auprès du Réseau Biblio Outaouais.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Il y a eu une question posée par les citoyens.

O-050218-460 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h33 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

